



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 17 mai 2022

LIMITATION PROVISOIRE DES USAGES DE L'EAU

Compte tenu de l'état de la ressource en eau, le Préfet de la Charente-Maritime a décidé des mesures de limitation des usages de l'eau suivantes :

Mesures nouvelles à compter du mercredi 18 mai 2022 à 08h00 :

OUGC	Bassin	Mesure de restriction
SAINTONGE	Antenne-Rouzille Fleuves côtiers de Gironde	Alerte de printemps Les limitations d'usage consistent en une interdiction des prélèvements pour l'irrigation : - du lundi au vendredi de 08h00 à 19h00 - du samedi à 08h00 au dimanche 19h00

Mesures reconduites, entrées en vigueur le 11 mai 2022 à 08h00 :

OUGC	Bassin	Mesure de restriction
SAINTONGE	Boutonne supra Seudre	Alerte de printemps Les limitations d'usage consistent en une interdiction des prélèvements pour l'irrigation : - du lundi au vendredi de 08h00 à 19h00 - du samedi à 08h00 au dimanche 19h00

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)

Mesures reconduites, entrées en vigueur le 4 mai 2022 à 8h00 :

OUGC	Bassin	Mesure de restriction
EPMP	Curé, marais Nord Aunis et Mignon- Courance	Alerte renforcée Interdiction des prélèvements à usage d'irrigation sauf cultures dérogatoires accordées
SAINTONGE	Charente aval	Alerte de printemps Les limitations d'usage consistent en une interdiction des prélèvements pour l'irrigation : - du lundi au vendredi de 08h00 à 19h00 - du samedi à 08h00 au dimanche 19h00
COGESTEAU	Aume-Couture	Alerte Interdiction d'irriguer 3 jours sur 7 : les lundis, mercredis et vendredis

Mesures reconduites, entrées en vigueur le 20 avril 2022 à 08h00 :

SAINTONGE	Gères Devise	Alerte de printemps Les limitations d'usage consistent en une interdiction des prélèvements pour l'irrigation : - du lundi au vendredi de 08h00 à 19h00 - du samedi à 08h00 au dimanche 19h00
-----------	--------------	--

Mesures reconduites, entrées en vigueur le 5 avril 2022 à 08h00 :

SAINTONGE	Arnoult	Coupure Interdiction totale des prélèvements à usage d'irrigation sauf cultures dérogatoires accordées
-----------	---------	---

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

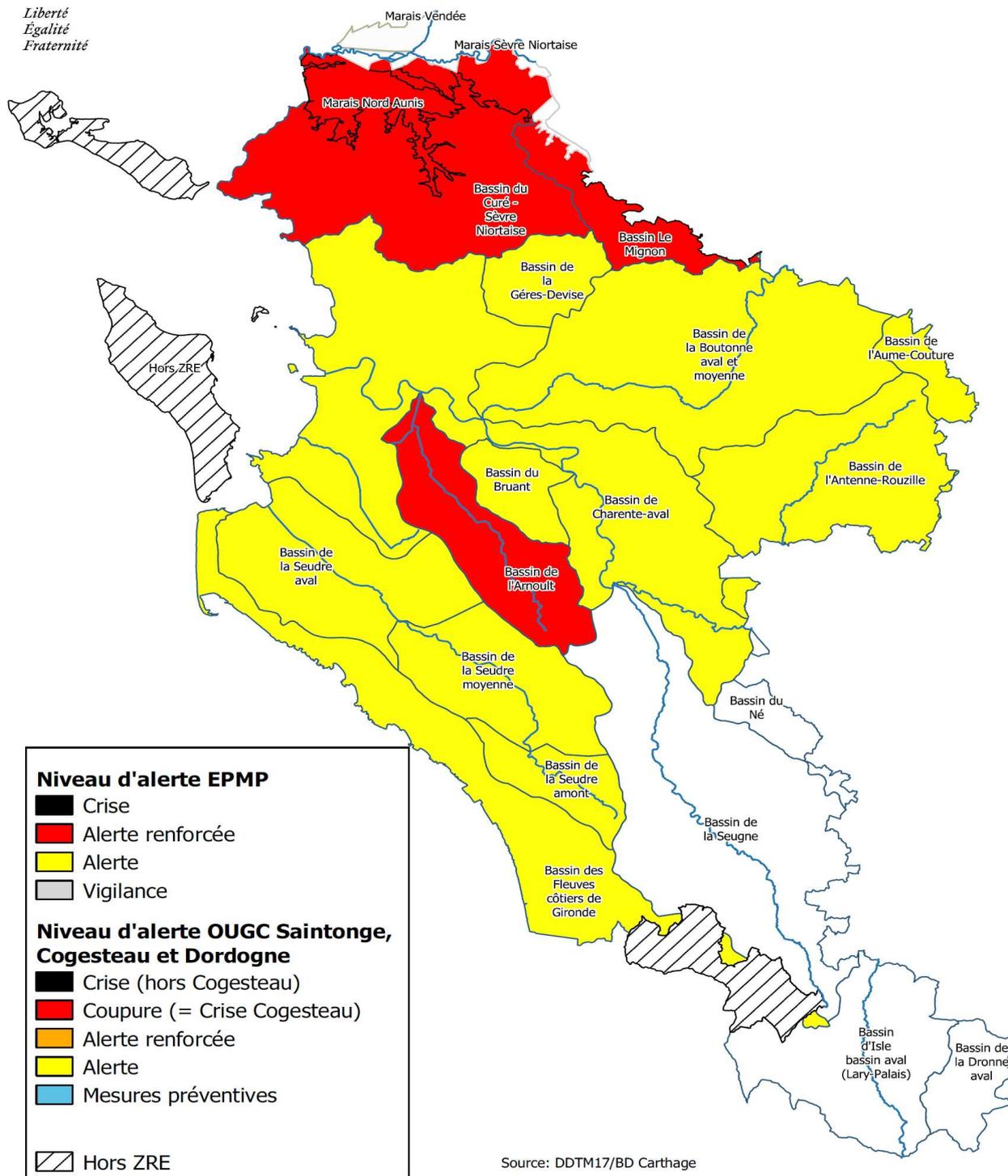
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Gestion quantitative de l'eau Situation des bassins de Charente-Maritime au 18 mai 2022



Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)